



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/042/2026

**FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION VSAT ET DE RELEVÉ DE
TEMPÉRATURE ET D'HUMIDITÉ DE SALLE INFORMATIQUE A LA BANQUE CENTRALE
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)**

Mars 2026

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris (France).

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse combinée des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.12. Publication des résultats et notification du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la fourniture d'équipements de communication VSAT et de relevé de température et d'humidité de salle informatique, destinés au renforcement des réseaux informatiques de la BCEAO.

I.17. Allotissement

Le marché est constitué de deux (2) lots distincts et indépendants. Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre pour les équipements et systèmes, ci-après :

Lot 1 : Équipements de communication VSAT

- dix-huit (18) modems VSAT Newtec MDM3315 ;
- vingt-deux (22) adaptateurs d'impédances type F 75 Ohms to N 50 Ohms ;
- vingt-neuf (29) splitters/combiners avec DC Block ETL Systems COM02L1P-2543-N5N5 ;
- vingt-neuf (29) câbles câble coaxiaux de type N de longueur 1 mètre ;
- sept (7) rouleaux de câbles Ethernet SFTP de 100 m avec 10 connecteurs RJ45 SFTP pour chaque rouleau ;
- deux (2) câbles de management de BUC Agilis C/A M&C 14-19P TO DB9 ETH/485 de 80 mètres chacun.

Lot 2 : Équipements de relevé de température et d'humidité de salle informatique

- douze (12) sondes de relevé de température et d'hygrométrie pour salle informatique, Room Alert 12SR.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.19. Options

Il convient de noter que les spécifications techniques sus- énumérées ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.21.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire. La non-fourniture de la lettre de soumission peut être un motif de rejet de l'offre.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'information du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2**.
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce et à l'institution fiscale ;
- une liste de marchés similaires réalisés avec la fourniture des attestations de bonne exécution y afférentes.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

Tout autre document et attestation pourra être exigé avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

I.21.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- le formulaire de conformité technique joint en **annexe 3** dûment renseigné ;
 - la description détaillée des équipements, licences et accessoires proposés ;
 - une présentation générale des caractéristiques des équipements proposés ;
 - une copie de l'agrément du fabricant des équipements proposés ;
 - la formulation d'avis et remarques ;
 - la communication de toute autre information technique jugée utile.
-

I.21.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent :

- un formulaire de décomposition de l'offre financière joint **en annexe 4** dûment renseigné ;
- un devis détaillé de l'offre pour les fournitures ;
- un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
- le délai prévisionnel de livraison ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode de son application dans la lettre de soumission de l'offre.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison non prévus dans l'offre, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

NB : L'absence de prix unitaires des équipements proposés dans l'offre financière peut être un motif de rejet de l'offre.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **10 avril 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“Fourniture d'équipements de communication VSAT et de relevé de température et humidité de salle informatique à la BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.25. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés se fait DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux de la BCEAO aux adresses indiquées dans le tableau suivant :

Sites	Addresses
Siège	Siège de la BCEAO à Dakar, Avenue Abdoulaye Fadiga, Dakar, Sénégal B.P. 3108
Direction Nationale pour le Bénin	Cotonou, Avenue Jean-Paul II 01 B.P. 325 RP
Direction Nationale pour le Burkina	Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser B.P. 356
Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire	Abidjan, Avenue Abdoulaye Fadiga B.P. 01 1796 Abidjan 01
Direction Nationale pour la Guinée-Bissau	Bissau Avenida dos Combatentes da Liberdade da Patria BP : 38 Bissau
Direction Nationale pour le Mali	Bamako, 94 Avenue TRAVELE B.P. 206.
Direction Nationale pour le Niger	Niamey, rue de l'Uranium B.P. 487
Direction Nationale pour le Sénégal	Dakar, Boulevard Général de Gaulle, Angle Triangle Sud, B.P. 3159
Direction Nationale pour le Togo	Lomé, rue Abdoulaye Fadiga B.P. 120
Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA	Abidjan, Avenue Boutreaux Roussel, 01 B.P. 7125
Centre de Traitement Fiduciaire (CTF)	Zone Administrative, TF n°18 695 des Lacs Yamoussoukro - Côte d'Ivoire.

I.27. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat de leur bon fonctionnement ;

- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux (2) parties.

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés aux équipements et constatation de leur bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.29. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leurs offres, une attestation de chaque fabricant de matériels, mentionnant clairement l'objet de la consultation.

NB : Le non-respect de cette clause est un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

I.30. Garantie

Tous les équipements seront livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

La période de garantie pièces et main-d'œuvre est de douze (12) mois au moins. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés ne devra pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du certificat de réception provisoire.

I.31. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de réseau informatique, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.32. Retrait, substitution et modification des offres

Avant la date limite de dépôt des offres, tout candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité.

La modification ou l'offre de remplacement correspondante devra être jointe à la notification écrite.

Les enveloppes devront porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

II.1. LOT 1: ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION VSAT.

Les soumissionnaires sont invités à proposer dans leurs offres des équipements de communication VSAT destinés au renforcement des réseaux informatiques de la BCEAO, conformément aux spécifications techniques ci-après :

II.1.1. Modem Newtec MDM 3315

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de dix-huit (18) modems Newtec MDM 3315 répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- Interface Satellite (RF)
 - Plage de fréquences :
 - Emission : 950 – 2400 MHz ;
 - Réception : 950 – 2150 MHz ;
 - Débit de symboles :
 - Réception (Forward) : Jusqu'à 500 Msps (DVB-S2X) ;
 - Émission (Return) : Jusqu'à 64 Msps (Adaptive SCPC / MX-DMA) ;
 - Modulation
 - Forward : QPSK, 8PSK, 16/32/64/128/256APSK (DVB-S2X) ;
 - Return : Jusqu'à 32APSK (MX-DMA MRC) ;
- Performance et Débits
 - Débit IP maximum : Jusqu'à 150 Mbps (Full Duplex) ;
 - Efficacité spectrale : Utilisation de la technologie MX-DMA MRC (Multi-Resolution Coding) combinant l'efficacité du SCPC et la flexibilité du TDMA ;
- Interfaces de Données
 - Ports LAN : 4 ports Gigabit Ethernet (RJ-45) ;
 - Protocoles supportés : IPv4/IPv6, VLAN (802.1Q), QoS (Quality of Service) avancée, accélération TCP/HTTP ;
- Caractéristiques Mécaniques et Électriques
 - Format : Rackable 1U ;
 - Alimentation : 100-240V AC ;
 - Connecteurs RF : Type F (75 Ohm) ;
 - Température de fonctionnement : 0°C à +50°C.

Le modem newtec MDM3315 proposé doit parfaitement s'intégrer à la plateforme DIALOG.

NB: Le prestataire prendra le soin d'inclure dans son offre le kit de montage en racks pour chaque modem newtec MDM3315.

II.1.2. Adaptateur d'impédance F 75 Ohms to N 50 Ohms

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de vingt-deux (22) unités d'adaptateurs d'impédance ETL TRFBX-4612 répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- DC/10 MHz PASS ;
- Broadband : 950 - 3000 MHz ;
- Connectiques:
 - Port 1 : 50 Ohms Type N
 - Port 2 : 75 Ohms Type F

II.1.3. Splitter/Combiner COM02L1P-2543-N5N5

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de vingt-neuf (29) unités de splitters/combiners passifs ETL Systems COM02L1P-2543-N5N5 répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

-
- Connecteurs : Type N femelle ;
 - Impédance : 50 Ohms ;
 - Port 1 : DC Pass
 - Port 2 : DC Block

II.1.4. Câble coaxial type N de 1 mètre

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de vingt-neuf (29) unités de câble coaxial de type N de 1 mètre Mâle - Mâle.

II.1.5. Rouleau de câble SFTP de 100 mètres

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de sept (7) unités de rouleaux de câble Ethernet SFTP de 100 mètres avec 10 connecteurs SFTP pour fournis avec chaque rouleau;

II.1.6. Câble de management de BUC Agilis

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de deux (2) unités de câble de management C/A M&C 14-19P TO DB9 ETH/485 de 80 mètres chacun.

II.2. LOT 2: ÉQUIPEMENTS DE RELEVÉ DE TEMPÉRATURE ET D'HUMIDITÉ DE SALLE INFORMATIQUE

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de douze (12) sondes de températures et d'hygrométrie Room Alert 12SR de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- mesure de la température, d'humidité et du courant ;
- détection d'évènements ou de situations imprévus (fumée, feu, inondations...)
- actions correctives automatiques ou contrôlées en temps réels ;
- Intégration au serveur Room Alert Manager pour le management centralisé ;
- 1 x capteur de température ;
- 1 x capteur d'humidité ;
- 1 x kit de montage en rack ;
- garantie : 3 ans.

Les sondes seront livrées conformément au tableau des quantités et livrables ci-dessous.

III. QUANTITÉS ET LIVRABLES

Tous les équipements devront être livrés avec une alimentation électrique de 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle et de type E/F (norme CEE 7/7), Certifié ISO 9001-2008.

Le tableau ci-après précise les livrables et quantités attendus

Site	Modem Newtec MDM3315	Adaptateur d'impédance ETL TRFBX-4612	Splitter Combiner COM02L1P-2543-N5 N5	Câble coaxial Type N - Mâle 1 mètre	Rouleau Câble SFTP 100 m + 10 connecteurs RJ45 SFTP	Câble management pour BUC Agilis C/A M&C 14-19P TO DB9 ETH/485 de 80 mètres	Sondes Room Alert 12SR
Siège-Dakar	2	3	0	0	2	2	3
CTF	0	0	1	1	0	0	0
SGCB	0	0	1	1	0	0	0
Direction Nationale pour le Bénin	2	1	2	2	1	0	1
Direction Nationale pour le Burkina	2	1	2	2	0	0	1
Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire	2	7	8	8	0	0	1
Direction Nationale pour la Guinée Bissau	2	0	1	1	1	0	1
Direction Nationale pour le Mali	2	3	4	4	0	0	1
Direction Nationale pour le Niger	2	3	4	4	1	0	1
Direction Nationale pour le Sénégal	2	3	4	4	2	0	2
Direction Nationale pour le Togo	2	1	2	2	0	0	1

RIEC	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	18	22	29	29	7	2	12

ANNEXES

ANNEXE 1 : Lettre de soumission

(à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture d'équipements de communication VSAT et de relevé de température et d'humidité de salle informatique à la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire**(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)**

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
Bilan	2023	2024	2025	
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

Annexe 3 : Formulaire de conformité technique

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
Caractéristiques techniques	LOT 1 : Équipements de communication VSAT		
	<u>Modem Newtec MDM3315</u>		
	Quantité : 18		
	Référence : Newtec MDM 3315		
	Compatible plateforme DIALOG		
	Kit de montage en rack fourni		
	<u>Adaptateur d'impédance F 75 Ohms to N 50 Ohms</u>		
	Quantité : 22		
	Référence : ETL TRFBX-4612		
	DC/10 MHz PASS		
	Broadband : 950 - 3000 MHz		
	Connectiques: Port 1 : 50 Ohms Type N Port 2 : 75 Ohms Type F		
	<u>Splitter/Combiner COM02L1P-2543-N5N5</u>		

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
	Quantité : 29		
	Référence : COM02L1P-2543-N5N5		
	Connecteurs : Type N Femelle		
	Impédance 50 Ohms		
	Port 1 : DC Pass		
	Port 2 : DC Block		
	<u>Câble coaxial de type N de 1 mètre</u>		
	Quantité : 29		
	Type N Mâle Mâle		
	<u>Rouleau de câble SFTP de 100 mètres</u>		
	Quantité : 7		
	10 connecteurs SFTP fournis pour chaque rouleau		
	<u>Câble de management pour BUC Agilis</u>		
	Quantité : 2		
	C/A M&C 14-19P TO DB9 ETH/485 de 80		

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
	mètres		
	LOT 2 : Équipements de surveillance et de sécurité environnementale		
	<u>Sonde Room Alert 12 SR</u>		
	Quantité : 12		
	1 capteur de température inclus		
	1 capteur d'humidité inclus		
	Kit de montage en rack inclus		
	intégration au serveur de management central Room Alert Manager		
	Garantie : 3 ans		

ANNEXE 4 : Formulaire de décomposition de l'offre financière

(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant devra inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant total (HT/HD)

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :
